

Marché public de travaux

**Requalification de l'Av. Clémenceau, Rue
des marronniers, Place de la Loube, Place
Cauvin, Place de la Fontaine et de l'avenue
Saint Sébastien**

Marché à procédure adaptée

Règlement de consultation

Date limite de réception des offres :

03/09/2009 à 16 h 00 délai de rigueur

SOMMAIRE

Article 1 - Objet de la consultation

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

2.2 - Etendue de la consultation

2.3 - Justification de la procédure

2.4 - Limitation du nombre de candidats

2.5 - Organisation de la consultation

2.5.1. Dossier de consultation

2.5.2. Modalités de retrait du dossier de consultation

2.6 - Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre

2.7 - Contrôle technique

2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché

2.9.1. Décomposition en tranches

2.9.2. Forme du marché

2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

2.11 - Variantes

2.12 - Délai d'exécution

2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation

2.14 - Délai de validité des offres

2.15 - Propriété intellectuelle des projets

2.16 - Durée du marché

2.17 - Mode de règlement

2.18 - Possibilité de négocier

Article 3 - Présentation des offres

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Article 5 - Examen des offres et attribution du marché

5.1 Critères d'attribution

5.2 - Attribution du marché

Article 6 - Renseignements complémentaires

Article 1 - Objet de la consultation

La présente procédure adaptée concerne les travaux ou les ouvrages suivants :

Projet de requalification de l'Avenue Clémenceau, de la rue des marronniers, de la Place de la Loube, de la Place Cauvin, de la Place de la Fontaine, et de l'avenue Saint Sébastien (Tranche Conditionnelle) et la rue Saint Antoine (travaux en option)

Les travaux se situent à l'adresse suivante :

- ◆ Centre du village
- ◆ 83136 LA ROQUEBRUSSANNE

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Bordereau des Prix Unitaires et dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières. A défaut d'indication du domicile élu par le titulaire à proximité des travaux, les notifications se rapportant au marché sont valablement faites à la mairie de LA ROQUEBRUSSANNE, jusqu'à ce que le titulaire ait fait connaître au représentant du Pouvoir Adjudicateur l'adresse du domicile qu'il aura élu.

Les travaux à réaliser relèvent de la 2ème catégorie au sens du code du travail (article R.4532-1) et de la Loi n° 93-1418 du 31 décembre 1993 relative à la coordination en matière de sécurité sur les chantiers.

Date envisagée pour le début des travaux : 02/10/2009.

Article 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Maîtrise d'ouvrage

Le maître de l'ouvrage est :

COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE

La personne signataire du marché est :

M. Michel GROS

Les coordonnées du service chargé de la consultation sont les suivantes :

Mairie de LA ROQUEBRUSSANNE - Service de la commande publique

Avenue Clémenceau

83136 LA ROQUEBRUSSANNE

N° de téléphone : 04.94.37.00.90

N° de télécopie : 04.94.86.81.72

E.Mail : dgs@laroquebrussanne.fr

Jours et horaires de réception du public : du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h (sauf jours fériés).

2.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation ouverte est organisée par un Pouvoir Adjudicateur selon une procédure adaptée, en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

2.3 - Justification de la procédure

Conformément à l'article 27 du Code des Marchés Publics (décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006) II 1°, le présent marché concerne l'opération de requalification d'une partie du centre du village.

Le montant total de l'opération de la requalification de l'avenue Clémenceau, de la rue des marronniers, de la Place de la Loube, de la Place Cauvin, de la Place de la Fontaine, et de l'avenue Saint Sébastien, ne dépassant pas les 5.150.000 € HT, il a été décidé de lancer le présent marché suivant la procédure adaptée.

2.4 - Limitation du nombre de candidats

Sans objet

2.5 - Organisation de la consultation

2.5.1. Dossier de consultation

Le dossier comprend les pièces suivantes :

- ◆ Règlement de consultation ;
- ◆ Acte d'engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles ;
- ◆ Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) n° 14-2009 du 16/07/2009 et ses annexes éventuelles ;

- ◇ Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- ◇ Cadre du bordereau des prix unitaires ;
- ◇ Cadre du devis quantitatif estimatif ;
- ◇ Plan de situation ;
- ◇ Plan du dossier de consultation.

2.5.2 Modalités de retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises peut également être demandé par courrier à l'adresse ci-dessous :

* Mairie de LA ROQUEBRUSSANNE – Service de la commande publique
Avenue Clémenceau
83136 LA ROQUEBRUSSANNE

2.6 - Conduite d'opération - Maîtrise d'œuvre

Le maître de l'ouvrage n'est pas assisté par un conducteur d'opération.

La maîtrise d'œuvre est assurée par Cabinet SNAPSE, représenté(e) par : M. Thierry TERRE.

2.7 - Contrôle technique

L'opération à réaliser n'est pas soumise au contrôle technique prévu par la loi du 4 janvier 1978 relative à l'assurance construction.

2.8 - Coordination pour la sécurité et la protection de la santé

Le chantier étant soumis aux dispositions de la loi n° 93.1418 du 31 décembre 1993 et des textes pris pour son application, une coordination en matière de sécurité et de santé des travailleurs est organisée dans le cadre de la présente opération.

La mission de coordination, assurée pendant les phases conception et réalisation des travaux, sera confiée :

- ◆ Société BECS représentée par M.PILI Christian à CUERS.

2.9 - Décomposition en tranches et en lots - Forme du marché

2.9.1. Décomposition en tranches

Le marché prévoit une Tranche Ferme, et une Tranche Conditionnelle

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché plusieurs offres, en agissant à la fois :

- ◇ en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- ◇ en qualité de membre de plusieurs groupements.

2.9.2. Forme du marché

Marché ordinaire.

2.10 - Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

2.11 - Variantes

Les variantes par rapport aux spécifications du cahier des charges ne sont pas autorisées.

2.12 - Délai d'exécution

Le délai d'exécution est de 6 mois maximum (délai de préparation de 15 jours minimum compris).

Il y aura une neutralisation des travaux pendant la période des congés de Noël pendant environ 1 mois.

2.13 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter, au plus tard 08 jours avant la date de remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les concurrents, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.14 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.15 - Propriété intellectuelle des projets

Les propositions techniques présentées par les concurrents demeurent leur propriété intellectuelle.

2.16 - Durée du marché

6 mois à partir de l'émission du 1^{er} ordre de service (délai de préparation de 15 jours maximum compris).

2.17 - Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le Maître d'Ouvrage est le mandatement par virement administratif, suivant les règles de la comptabilité publique et celles prévues par le Code des Marchés Publics.

Le paiement des sommes dues est effectué dans un délai global maximum de 40 jours.

En cas de retard dans un délai de paiement conformément au décret 2008 1550 du 31 décembre 2008 modifiant le décret 2002 232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement dans les marchés publics, le mode de calcul du montant des Intérêts Moratoires s'établit sur le taux de refinancement (taux marginal) de la Banque Centrale Européenne majoré de sept points.

2.18 Possibilité de négocier

La Commune de LA ROQUEBRUSSANNE se réserve la possibilité de négocier avec les soumissionnaires à l'issue de la remise des offres puis d'élargir, si besoin, la consultation. Dans cette hypothèse, elle pourra éliminer successivement les offres les plus éloignées de la conformité ou présentant un écart significatif avec les meilleures propositions.

Article 3 - Présentation des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes datées et signées par lui : **les plis contenant l'ensemble des pièces suivantes pourra à l'initiative de chaque candidat se composer de deux enveloppes distinctes pour la candidature de l'offre :**

♦ **A - Justifications à produire prévues à l'article 45 du code des marchés publics ; le candidat devra en particulier fournir :**

• **Justifications à produire quant à la situation juridique**

- ◇ Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (imprimé Cerfa DC4) ou, à défaut d'utiliser l'imprimé DC4, :
 - ▽ Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
 - * le nom et l'adresse du candidat ;
 - * éventuellement le numéro et la nature du (des) lot(s) concerné(s) ;
 - * si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
 - * document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.
- ◇ Déclaration du candidat (imprimé Cerfa DC5)
- ◇ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- ◆ Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L.5212-4 du code du travail
- ◆ Attestation indiquant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales

♦ **Justifications à produire quant à la capacité économique et financière**

- ◆ Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles
- ◆ Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature : production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières et production d'un engagement écrit de chacun de ces opérateurs justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché

• **Justifications à produire concernant les références professionnelles et la capacité technique**

- ◇ - Certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du code des marchés publics
- ◇ - Références concernant des travaux similaires.
- ◇ - Assurance professionnelle détaillant les risques pour lesquels l'entreprise est assurée

- ◆ **B - Un projet de marché comprenant :**
 - un acte d'engagement - document joint **à compléter, dater et signer** .
 - Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ci-joint : **à dater et signer**.
 - Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ci-joint à accepter sans modification, **à dater et signer**
 - Le bordereau des prix unitaires, cadre ci-joint **à compléter, dater et signer** ;
 - Le détail estimatif, cadre ci-joint **à compléter, dater et signer** ;

- ◆ **C - Un mémoire justificatif des dispositions que l'entrepreneur se propose d'adopter pour l'exécution des travaux, ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur. En particulier, il pourra y être joint les documents ou renseignements suivants :**
 - indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement les références des fournisseurs correspondants ;
 - planning d'exécution des ouvrages, indiquant de façon précise la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier;
 - indications concernant les procédés d'exécution envisagés et les moyens (en études, en hommes et en matériels) qui seront utilisés ;
 - note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier ;
 - note sur l'installation du chantier et les information aux riverains, gênes éventuelles, sécurité (moyens et matériels utilisés) ;
 - démarche qualité choisie pour le chantier ;
 - sous-traitance déclarée ou envisagée ;
 - **Le certificat de visite signé** par le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre ;
 - Les candidats devront fournir une fiche technique concernant la télé surveillance, le panneau lumineux.

Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou remises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera ouverte.

Les offres peuvent être acheminées dans les conditions suivantes :

- ◆ présentées sur support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.
- ◆ présentées sur un support papier et remises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé. La présentation sur support physique électronique n'est pas autorisée.

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées dans la page de garde du présent règlement.

Le pli contenant la candidature et l'offre porte le nom du candidat et l'adresse suivante :

- ◆ Mairie de LA ROQUEBRUSSANNE - Service de la commande publique
- ◆ Avenue Clémenceau
- ◆ 83136 LA ROQUEBRUSSANNE

et la mention suivante :

- ◆ Proposition pour : **Requalification de l'Avenue Clémenceau, de la rue des marronniers, de la Place de la Loube, de la Place Cauvin, de la Place de la Fontaine, et de l'avenue Saint Sébastien (Tranche Conditionnelle)**

Les documents relatifs à la candidature comprennent :

- ◆ Les justifications à produire prévues à l'article 3 A ci dessus.

Les documents relatifs à l'offre comprennent :

- ◆ Le projet de marché demandé au paragraphe B de l'article 3 ci-dessus.
- ◆ Le mémoire justificatif demandé au paragraphe C de l'article 3 ci dessus.

Dans le cas d'une offre présentée par un groupement, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Article 5 - Examen des offres et attribution du marché

Les candidatures seront examinées au regard des critères de recevabilité et/ou des niveaux minimaux de capacités suivants :

- Référence professionnelle et capacité technique
- Capacité économique et financière

5.1 Critères d'attribution

Après réception et examen des offres, il est établi un premier classement des offres.

Une phase de négociation pourra être engagée avec tous les candidats dont l'offre a été classée. A l'issue de cette phase de négociation un deuxième classement sera effectué.

Le classement des offres et le choix de l'attributaire sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération sous forme de pourcentages :

Prix des prestations	40 %
Valeur technique	40 %
Délai d'exécution	20 %

Chaque critère sera noté sur 100.

La description détaillée des critères est la suivante :

- Prix des prestations : 40 % (basée sur le devis quantitatif estimatif)
- Valeur technique : 40 % (basée sur le mémoire technique)
- Délai d'exécution : 20 %

Pour l'application du critère « prix des prestations », il sera tenu compte du montant total résultant de la somme du produit des prix unitaires, indiqués par les candidats dans le bordereau des prix unitaires, par les quantités estimées, précisées dans le DQE annexé(s) au présent document.

Le détail quantitatif et estimatif n'est donné qu'à titre indicatif et est destiné à servir pour le jugement des offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre.

En cas de discordance entre les prix du bordereau des prix unitaires et ceux du détail estimatif, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier le détail estimatif pour le mettre en harmonie avec les prix du bordereau des prix unitaires.

En cas de discordance entre le détail estimatif et l'acte d'engagement (A.E.), ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes au détail estimatif, l'entrepreneur, s'il est sur le point d'être retenu, sera invité à rectifier l'acte d'engagement pour le mettre en harmonie avec le prix du détail estimatif ou pour le redresser .

En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.2 - Attribution du marché

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise dans un délai de 5 jours francs à compter de la date de réception de la demande de la personne publique les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prévus à l'article 46 du Code des Marchés Publics.

Si le candidat retenu ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé par la personne publique, son offre est rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat est prononcée par la personne publique.

La personne publique présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6 - Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus par demande auprès de :

d'ordre technique :

Cabinet SNAPSE
140, rue du mas de Fustier
83390 PUGET VILLE
N° de Tél : 04.94.28.28.28
N° de télécopie : 04.94.13.86.30

d'ordre administratif :

Mairie de LA ROQUEBRUSSANNE - Service de la commande publique
Avenue Clémenceau
83136 LA ROQUEBRUSSANNE
Téléphone : 04.94.37.00.90
Télécopieur : 04.94.86.81.72
EMail : dgs@laroquebrussanne.fr

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant

l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Toulon
5, rue Racine – BP 40510
83041 TOULON Cédex 9
Tél. : 04.94.42.79.30
Télécopie : 04.94.42.79.89
Courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Document établi le 17/07/2009

Maître d'ouvrage :
COMMUNE DE LA ROQUEBRUSSANNE
Mairie de La Roquebrussanne - Service de la commande publique
Avenue Clémenceau
83136 LA ROQUEBRUSSANNE

**Requalification de l'avenue Clémenceau, de la rue des marronniers, de la Place de la Loube, de la Place
Cauvin, de la Place de la Fontaine, et de l'avenue Saint Sébastien**

Consultation du 10/09/2009

CERTIFICAT DE VISITE DU SITE

Je soussigné,

certifie que

s'est rendue sur le site, le

afin de visiter les lieux où doivent s'exécuter les travaux.

Fait à, le